



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

### **RÈGLEMENT RCA25 210001 RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2025, par la résolution CA25 210089, le Règlement RCA25 210001 intitulé « *Règlement sur les dérogations mineures* »;

QUE le directeur de la planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité, a approuvé le Règlement RCA25 210001 en date du 30 avril 2025 par la décision DA258845016;

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi.

**Le règlement RCA25 210004A est maintenant en vigueur.**

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
Ce 5 mai 2025.

La secrétaire d'arrondissement